



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Pour diffusion immédiate*

## **Berce du Caucase : la lutte, toujours pertinente en Chaudière-Appalaches**

### **Un effort régional pour une 7<sup>e</sup> année consécutive**

**Saint-Ferdinand, 6 juin 2024.** – En mai, les 9 organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches ont repris la lutte contre la berce du Caucase pour une 7<sup>e</sup> année consécutive. Les équipes ont déjà entrepris la visite des sites connus pour vérifier la présence de nouveaux plants et, au besoin, les arracher. Les résultats sont encourageants, mais sachant qu'il reste peut-être des graines en dormance au sol, la lutte prend alors toute son importance.

### **Citoyens vigilants, essentiels dans cette lutte**

Comme un seul plant peut produire des milliers de graines qui, une fois au sol, peuvent prendre plusieurs années avant de pousser, les OBV invitent la population à rester vigilants et à signaler la présence de la berce du Caucase. Qu'elle soit dans les fossés, dans un champ agricole ou même en forêt, il est possible de signaler sa présence sur le site web [www.byebyeberceducaucase.com](http://www.byebyeberceducaucase.com) ou par téléphone à 581-224-6671. « Les citoyens et citoyennes de la Chaudière-Appalaches sont nos yeux sur le terrain! Avec la grandeur du territoire à couvrir, les OBV de la région ne peuvent pas trouver tous les foyers d'envahissement sans eux, » insiste Véronique Dumouchel, directrice générale du Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

### **Objectif « zéro graine au sol »**

L'objectif reste toujours « zéro graine au sol », afin d'épuiser la banque de graines alimentées pendant plusieurs années avant le début de la lutte régionale. Si certaines colonies sont en bonne voie d'éradication, d'autres restent des chantiers d'envergure. « Notre équipe régionale agit sur toute la Chaudière-Appalaches et permet de prêter main-forte aux organismes de bassins versants locaux, » commente Véronique Brochu, directrice générale du Comité de bassin de la rivière Chaudière. Les protocoles mis en place permettent heureusement d'éviter que les graines tombent au sol et se dispersent. Toutefois, la vigilance est de mise près des colonies existantes puisque des travaux en champs, des équipements non lavés ou de fortes pluies peuvent disperser les graines de berce du Caucase sur de longues distances.

### **Saison 2023 encourageante**

La saison d'éradication à l'été 2023 a donné des résultats encourageants vers l'objectif d'éradication de la berce du Caucase. L'envahissante est toujours en régression dans la région, et la poursuite de la lutte permet de constater des résultats significatifs. Les

signalements ont été peu nombreux, mais ont tout de même permis de découvrir quelques nouvelles colonies. En 2023, on estime que plus de 60 000 plants ont été arrachés, pour un total de plus de 380 000 plants depuis les débuts de la lutte régionale en 2018.

## **Partenaires**

L'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches vise à contrôler et éradiquer cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé humaine et de l'environnement. Cette 2<sup>e</sup> phase (2022-2025) est financée par de nombreuses organisations unies dans cette lutte en Chaudière-Appalaches, dont le Fonds d'appui au rayonnement des régions, administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les 10 MRC de la Chaudière-Appalaches ainsi que d'autres ministères et organisations. Un plan de sensibilisation et de communication portant sur les risques à la santé a été élaboré avec la Direction de la santé publique du CISSS.

## **À propos de la berce du Caucase**

La berce du Caucase peut mesurer de 2 à 5 mètres de hauteur alors que ses feuilles peuvent atteindre 1,5 m de largeur et 3 m de longueur. À maturité, atteinte en trois à cinq ans, la plante forme de grandes ombelles de fleurs blanches dès le mois de juillet. D'abord verte, les graines vont brunir et tomber au sol. Un seul plant de berce du Caucase peut généralement produire de 15 000 à 20 000 graines, viables de 5 à 7 ans une fois tombée au sol, d'où l'importance d'empêcher leur dispersion pour limiter la propagation de cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé.

Le danger provient de sa sève, incolore et indolore, qui peut causer des brûlures importantes au contact avec la peau. Ces brûlures surviennent dans les 24 à 48 heures après le contact, car la sève, dite phototoxique, s'active sous les rayons UV de la lumière naturelle ou artificielle.

## **À propos des organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches**

En Chaudière-Appalaches, 9 organismes de bassins versants (OBV) œuvrent pour la gestion intégrée de l'eau. Que leur territoire soit compris en tout ou en partie à la région, chacun d'eux reconnaît l'importance de travailler ensemble pour obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre la berce du Caucase, puisque cette espèce exotique envahissante ne connaît pas de frontières.

- 30 -

### **Pour de plus amples renseignements :**

Émilie Sirois  
Coordonnatrice aux communications  
Comité de bassin de la rivière Chaudière  
C. [communications@cobaric.qc.ca](mailto:communications@cobaric.qc.ca)

Véronique Dumouchel  
Directrice générale  
Conseil de bassin de la rivière Etchemin  
C. [direction@cbetchemin.qc.ca](mailto:direction@cbetchemin.qc.ca)